

Réforme des Classements Fédéraux (Individuels et Clubs)

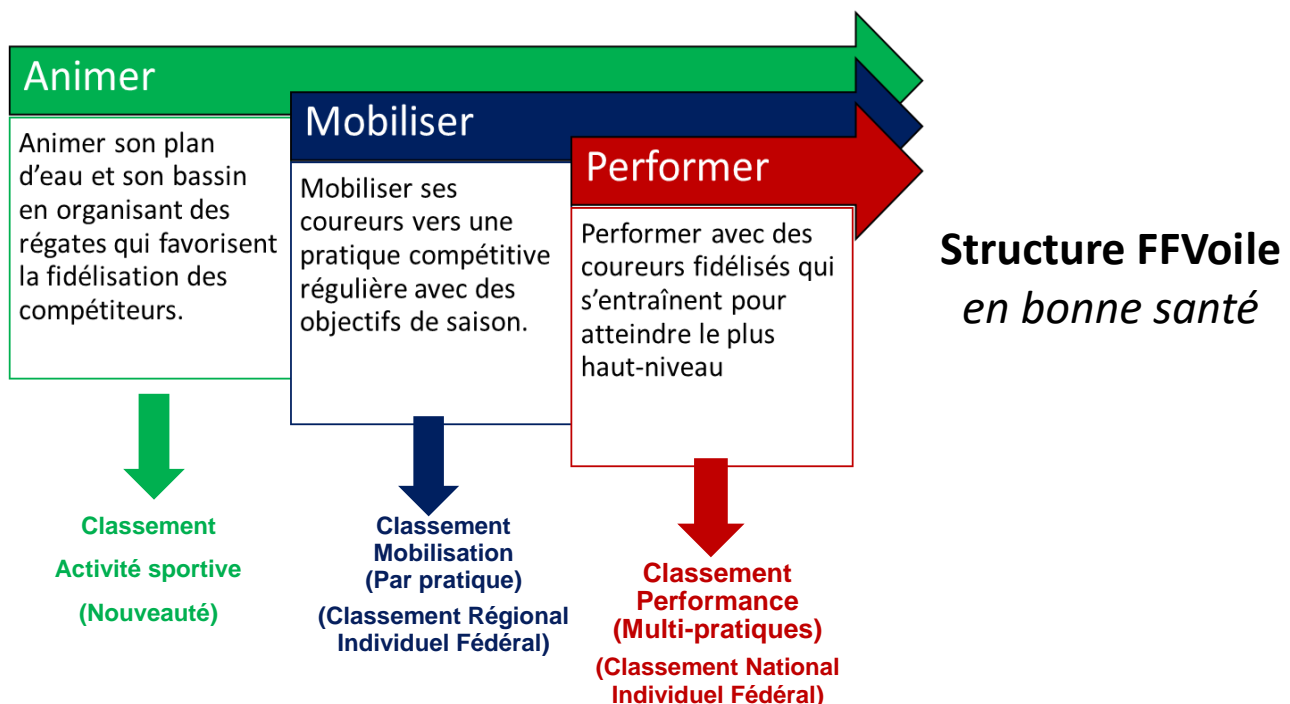
Préambule

En 2021, les Classements Individuels de la FFVoile (Classements Régionaux Individuels Fédéraux et Classement National Individuel Fédéral) ainsi que le Classement du Championnat de France des Clubs vont évoluer. Dès 2020 les nouveaux classements seront mis en fonction, pour une « année test » afin que les licenciés et les clubs puissent les appréhender et mieux comprendre les évolutions.

Pourquoi ça change ?

Les Classements Fédéraux évoluent pour répondre à deux objectifs phares de la Fédération Française de Voile : « **Plus de Voiles sur l'eau** » et « **1000 Clubs en bonne santé** »

Ils sont donc plus incitatifs à l'augmentation de la participation des licenciés sur les compétitions et encouragent les clubs à se développer autour d'une forte animation sportive sur leur territoire, et ainsi augmenter leur attractivité. Cette réforme met en valeur le parcours sportif d'un club comme celui d'un licencié.



Ce qui change pour les licenciés :

Des Classements Individuels Régionaux par pratique (DER, HAB, QdS,...) qui valorisent un parcours sportif de licencié dans son territoire et qui permettra une comparaison de classement entre les pratiquants de la même famille de bateaux (windsurf, multicoques...)

Un classement Individuel National toute pratique, qui tiendra compte de tous les grades du calendrier (5C à W), qui valorisera la performance des sportifs et qui permettra une comparaison des classements entre les pratiquants dans l'ensemble des disciplines de la Voile.

Ce qui change pour les clubs :

Trois Classements Individuels de clubs seront donc pris en compte dans le Classement du Championnat de France des Clubs, à partir de 2021 :

1. Un classement des clubs pour valoriser leur dynamisme sportif « Activité Sportive des clubs » Voile Légère et Habitable par territoire,
2. Un classement National Mobilisation qui sera l'addition des points des 25 meilleurs sportives/sportifs du club aux classements régionaux individuels par pratique.
3. Un classement National Performance qui sera l'addition des points des 7 meilleurs sportives/sportifs du club au classement national individuels de toutes les pratiques.

Ces trois classements se veulent complémentaires pour accompagner le développement des clubs :

- **(Nouveauté) Le Classement « Activités Sportive des Clubs »** : Créer pour valoriser toute structure qui commence son développement via l'animation de son bassin et pour mettre en avant les structures les plus engagées dans une dynamique sportive de club et de bassin et qui ont la volonté d'animer leur territoire en développant la pratique sportive compétitive.
Principe de ce classement : 1 point par tout licencié classé à une régates 5B ou 5C organisée par le club, dans la limite de 30 régates par an. C'est un classement régional par discipline (Voile Légère et Habitable),
- **Le Classement Mobilisation** : Pour fédérer ses pratiquants autour d'un programme sportif régional avec une finalité nationale/interrégionale,
Principe de ce classement : les Classements Régionaux Individuels Fédéraux par pratique sont utilisés pour alimenter ce classement mobilisation. Ainsi un coureur de club connaît le nombre de points qu'il rapporte à son club.
- **Le Classement Performance** : Pour valoriser les clubs qui s'engagent dans la formation de sportifs vers la performance avec une finalité nationale/internationale.
Principe de ce classement : le Classement National Individuel Fédéral toute pratique est utilisé pour alimenter ce classement Performance. Ainsi un coureur de club connaît le nombre de points qu'il rapporte à son club.

2020 sera donc une année d'appropriation et d'information vers les Clubs et les Ligues pour intégrer et mettre en pratique cette réforme. L'année test permettra d'affiner les paramètres de cette réforme.

Le Département Compétition et Performance sera à votre écoute pour répondre à toutes questions et vous aider à mettre en place un calendrier sportif qui soit adapté à votre club et à votre ligue, et permettre le meilleur développement possible de la pratique sportive compétitive.

Une adresse : dcp@ffvoile.fr

[Pour plus d'informations télécharger la présentation de la réforme :](#)

[Réforme Version diaporama](#)

[Réforme Version imprimable pdf](#)